



Plus que votre prêt hypothécaire, protégez l'avenir de votre famille!

L'assurance vie temporaire d'ivari est une alternative de choix à l'assurance hypothécaire. Et pendant une période limitée, nous l'offrons à des taux réduits grâce à l'exonération des frais de police annuels[†]. N'attendez plus pour vous prévaloir d'un régime caractérisé par sa souplesse inégalée, sa protection étendue et sa valeur accrue.

Voici un bref aperçu comparatif :

Caractéristiques	Assurance hypothécaire offerte par la banque	Assurance temporaire d'ivari
<i>Suis-je propriétaire de la police?</i>	Non	Oui
<i>Puis-je choisir le bénéficiaire?</i>	Non	Oui
<i>Puis-je personnaliser ma couverture et y ajouter des garanties en fonction de mes besoins?</i>	Non	Oui
<i>Le capital-décès demeure-t-il le même pendant toute la période de couverture?</i>	Non. Cette assurance ne couvre que le solde de votre prêt hypothécaire. Ainsi, le capital-décès diminue au rythme des remboursements, mais son coût demeure uniforme.	Oui
<i>Le capital-décès peut-il servir à couvrir les dettes et les frais de subsistance?</i>	Non	Oui
<i>Mes taux sont-ils garantis?</i>	Non	Oui*
Exemple de prime mensuelle** Capital assuré de 300 000 \$ pour une personne âgée de 35 ans.	39 \$ par mois plus taxes applicables*** (durée de l'hypothèque, au besoin)	24,03 \$ par mois (homme, non-fumeur) Après exonération des frais de police.

*Les taux initiaux et de renouvellement sont garantis pour toute la durée du régime.

**Selon les taux en vigueur en avril 2024. Cet exemple n'est donné qu'à titre indicatif.

***Aux fins de comparaison, nous utilisons le taux de l'une des cinq plus grandes banques canadiennes. Cette prime est basée sur plusieurs facteurs : l'âge du proposant à la date de soumission de la proposition, le montant initial du prêt hypothécaire et le taux de la prime applicable selon le barème des taux bancaires. Chaque établissement bancaire ou de crédit dispose de ses propres conditions.

[†]À compter du 30 avril 2024, l'offre d'exonération des frais de police est offerte seulement au titre des produits d'assurance Temporaire 10 et Temporaire 20 autonomes qui répondent à certains critères. ivari se réserve le droit de l'annuler, de la modifier ou de la retirer à n'importe quel moment. Pour vous informer au sujet de votre admissibilité, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance vie indépendant.